

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005016

OBJET : ZAC Emile Dubois. Extinction du traité de cour commune sur les parcelles AL 98 et AL 99 situées 225 et 227 Avenue Jean Jaurès à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la demande formulée par la SODEDAT 93 afin d'aménager la ZAC Emile DUBOIS, par lettre du 25 Mai 2005,

Vu l'acte notarié établi par Maître SAINTVILLE, le 4 octobre 1954, enregistré au 5^{ème} Bureau des hypothèques de la Seine le 8 décembre 1954 au volume 4413 n°16, concernant un traité de cour commune,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Emile DUBOIS et des projets d'acquisition de la SODEDAT 93, l'aménageur demande à ce que le conseil municipal renonce à ce contrat qui grève la totalité du bien faisant l'objet d'une transaction avec un propriétaire privé,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : accepte l'extinction du traité de cour commune signé le 4 octobre 1954

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer l'acte qui en résultera

Le Maire